

2.1.7. BARRE DE DIRECTION

Barre de direction : pièce réglable de liaison entre le boîtier de direction ou la crémaillère et les leviers et barre d'accouplement.

SR/V/P15 - 5.1. Prescriptions générales

Le contrôle du système de direction s'effectue par un examen visuel des éléments sans démontage de pièces.

La vérification du jeu des différents organes, du serrage des fixations, des boulons, des écrous, peut être complétée par un actionnement manuel, sans utilisation d'outillage.

Pour l'évaluation des jeux de direction autres que pivots, et le contrôle des fuites du système d'assistance, le volant de direction sera actionné alternativement de gauche à droite, si nécessaire moteur tournant.

Une fixation est considérée desserrée en cas d'espace ou de mouvement entre deux pièces devant être solidaires.

2.1.7.1. ETAT

2.1.7.1.1. **Détérioration importante** | R |

Rupture, arrachement de métal, corrosion perforante ou fissure de la barre.

2.1.7.1.2. **Détérioration notable** | S |

Déformation de la barre. Détérioration du système de réglage de la barre.
Défaut de serrage du collier de réglage. Frottement anormal sur un autre élément.

2.1.7.1.3. **Détérioration** | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration mineurs de la barre de direction ne rentrant pas dans le cadre des points de contrôle 2.1.7.1.1. et 2.1.7.1.2.

